Le Conseil Municipal

Le conseil municipal est composé du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux. Le nombre d'élus varie de 9 à 163, en fonction de la population de la commune.

Le Conseil Municipal d'Ondes comporte 15 élus : le Maire, 4 adjoints en charge d'un domaine spécifique et 10 conseillers municipaux.

Les séances du conseil municipal : comment travaillent les élus ?

Le conseil municipal est convoqué par le Maire, environ tous les mois (au minimum 1 fois par trimestre). Après présentation des projets, les conseillers municipaux votent et décident, à la majorité des voix, la suite qui sera donnée aux propositions. Certaines des décisions prises (les « délibérations municipales ») doivent être transmises à la préfecture qui, en tant que représentant de l'Etat, contrôle leur légalité.

La municipalité (Maire et adjoints) se réunit toutes les semaines pour proposer de nouveaux projets et discuter de ceux en cours.

Lorsque l'avis des habitants est requis, une enquête publique est menée. Les comités consultatifs, composés d'élus et de personnes volontaires apportent une expertise complémentaire.

Les séances du conseil municipal sont publiques. Les comptes rendus sont affichés sur les panneaux vitrés de la Mairie.

Comptes rendus des réunions

2025

- Télécharger la liste des délibérations du Conseil Municipal du 13.01.2025
- Télécharger le Procès Verbal du Conseil Municipal du 13.01.2025
- Télécharger la «LISTE DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 4 MARS 2025.pdf»
- Télécharger le Procès Verbal du Conseil Municipal du 04.03.2025
- Télécharger le fichier «LISTE DES DELIBERATIONS DU 08 04 2025.pdf» (529.5 Ko)
- Télécharger le Procès verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2025
- Télécharger la LISTE DES DELIBERATIONS du 20.05.2025

Documents budgétaires:

- Télécharger le Compte Financier Unique 2024
- Télécharger le Budget Primitif 2025